

RECENSEMENT GENERAL DE L'AGRICULTURE ET
DE L'ELEVAGE

GENERAL CENSUS OF AGRICULTURE AND
LIVESTOCK



4^{ème} RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET
DE L'HABITAT

4TH GENERAL POPULATION AND HOUSING CENSUS

DECISION N° 132/2023/D/CN 4^{ème} RGPH/CN RGAE / DU 26 JUIN 2023 DECLARANT INFRUCTUEUX L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 004/AONO/ CN 4^{ème} RGPH/CN RGAE /CSPM/2023 DU 26 JUIN 2023 RELATIF A LA LOCATION D'UN CALL CENTER D'UNE CAPACITE D'AU MOINS VINGT-DEUX (22) POSTES POUR LE COMPTE DE LA MUTUALISATION DU DENOMBREMENT PRINCIPAL DU 4^{ème} RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT ET DU MODULE DE BASE DU RECENSEMENT GENERAL DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE.

LE COORDONNATEUR NATIONAL ADJOINT DU 4^{ème} RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT (4^{ème} RGPH)
ET

LE COORDONNATEUR NATIONAL ADJOINT DU RECENSEMENT GENERAL DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE
(RGAE),
Maitres d'Ouvrage a.i.

- Vu la Constitution ;
Vu la loi n° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
Vu la loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et autres entités publiques ;
Vu la loi n° 2020/022 du 17 décembre 2020 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2021
Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le décret n°2001/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu l'arrêté 00001/A/MINMAP du 06 Janvier 2021 portant création d'une commission spéciale de passation des marchés auprès des Coordinations Nationales du 4^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat et du Recensement Général de l'Agriculture et de l'Elevage ;
Vu la circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
Vu La circulaire N° 0000006/C/MINFI DU 30 décembre 2022, portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'Exécution du budget de l'Etat, des Organismes subventionnés pour l'Exercice 2023 ;

Considérant le dossier d'Appel d'Offres National Ouvert n° 004/AONO/ CN 4^{ème} RGPH/CN RGAE /CSPM /2021 du 11 août 2021 relatif à la location d'un call center d'une capacité d'au moins vingt-deux (22) postes pour le compte de la mutualisation du dénombrement principal du 4^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat et du module de base du Recensement Général de l'Agriculture et de l'Elevage.
Considérant les nécessités de services ;

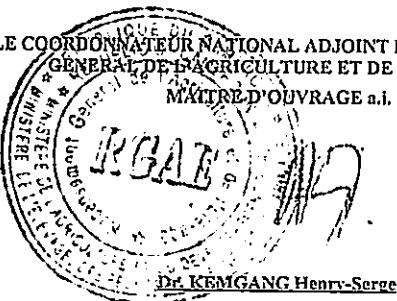
DECIDENT :

Article 1er : est déclaré infructueux l'Appel d'Offres National Ouvert N° 004/AONO/ CN 4^{ème} RGPH/CN RGAE /CSPM/2023 DU 26 JUIN 2023 RELATIF A LA LOCATION D'UN CALL CENTER D'UNE CAPACITE D'AU MOINS VINGT-DEUX (22) POSTES par la Commission Spéciale de passation des Marchés auprès des Coordinations Nationales du 4^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat (4^{ème} RGPH) et du Recensement Général de l'Agriculture et de l'Elevage (RGAE) Pour non satisfaction de la totalité des critères éliminatoires par les deux soumissionnaires ;

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Yaoundé, le _____

LE COORDONNATEUR NATIONAL ADJOINT DU RECENSEMENT
GENERAL DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE,
MAITRE D'OUVRAGE a.i.



Dr. KEMGANG Henry-Serge

LE COORDONNATEUR NATIONAL ADJOINT DU 4^{ème}
RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE
L'HABITAT,
MAITRE D'OUVRAGE a.i.



M. ABDOU LAYE OUMAROU DALIL

Annulations :

- MINMAP ;
- ARMP ;
- Archives/Chronos.